



Bureau d'information
et de communication

Place du Château 6
1014 Lausanne

Communiqué de l'ordre judiciaire vaudois

Priorité à la formation dans les offices des poursuites et des faillites

Les collaborateurs des offices des poursuites et des faillites vaudois bénéficient d'une formation spécialisée qui prépare à l'obtention du brevet de préposé aux poursuites et faillites. Organisé par l'ordre judiciaire vaudois, le cycle de formation 2006-2008 a pour la première fois été ouvert à des participants d'autres cantons romands, avec succès.

Dans le canton de Vaud, une formation ciblée prépare à l'obtention du brevet de capacité de préposé aux poursuites et faillites. L'ordre judiciaire vaudois tient en effet à la qualité de la formation des cadres dans ces offices. Les cours sont dispensés par des préposés, ainsi que par des enseignants extérieurs, notamment avocats et experts-comptables diplômés.

Une nouvelle session, à laquelle se sont inscrits 14 futurs cadres des offices vaudois, a débuté en automne 2006. Pour la première fois, les cours sont également ouverts à des participants d'autres cantons. Cette possibilité a trouvé un écho très positif, puisqu'une dizaine de participants des cantons de Genève, Fribourg et Neuchâtel ont manifesté leur intérêt et bénéficieront de la formation vaudoise.

Le cycle de formation dure deux ans. Il apporte notamment des connaissances en matière de droit, de comptabilité, de procédure de poursuite pour dettes et de faillite, ainsi que de certaines ordonnances du Tribunal fédéral, comme par exemple l'Ordonnance sur la résiliation forcée des immeubles.

L'ordre judiciaire attache une grande importance à la formation dans les offices des poursuites et des faillites. En effet, 200 collaborateurs répartis sur 16 sites dans le canton traitent chaque année plus de 340'000 procédures de poursuite et près de 1'500 faillites.

Les offices des poursuites et des faillites proposent ainsi également à leurs collaborateurs une formation à l'obtention d'une attestation de perfectionnement, et forment 37 apprentis.

Secrétariat général de l'ordre judiciaire

Lausanne, le 18 octobre 2006

Renseignements :

OJV, Pierre Schobinger, secrétaire général, 021 316 15 07
OJV, Jean-Pierre Gaille, chargé de formation, 021 316 14 15